



Royale Union Rixensartoise



Terrains 1 & 2 : Stade Communal de Rosières
Terrains 3 : Stade Communal de Genvat
Terrain 5 : Complexe Sportif à Rixensart



Note d'information À l'attention des bénévoles / volontaires

Pour être qualifiée de bénévole/volontaire, l'activité est exercée :

- Gratuitement et librement, elle est pratiquée « sans rétribution, ni obligation » ;
- Au profit d'autrui, à une ou d'autre(s) personne(s) que soi ;
- Dans une organisation à but non lucratif (ASBL, fondation, service public...), hors du cadre familial et privé (l'entraide entre voisins ou au sein d'une famille n'est pas considérée comme du bénévolat) ;
- En-dehors de son contrat de travail : une personne ne peut pas être occupée à la fois comme travailleur rémunéré et comme bénévole pour une même tâche auprès d'un même employeur. Le bénévolat ne peut pas servir à éviter de payer des heures supplémentaires.

Dans notre club de football, toute personne exerçant une activité même modeste (délégué(s), arbitre occasionnel, aide à la mise en place des structures d'entraînements, aide lors d'un souper,....) est considérée comme bénévole.

Un registre est donc établi avec les noms de ces bénévoles et le club doit les informer de sa politique liée au bénévolat.

La présente note d'information a pour but de présenter l'organisation et d'informer des dispositions qu'elle a prises à l'égard de ses bénévoles.

1. L'organisation

Dénomination : **Royale Union Rixensartoise - Association sans but lucratif (ASBL)**

Sigle : **RUR**

Adresse : Avenue de la Ferme du Plagniau, 214 - 1331 Rosières

Adresse électronique : jeanma@outlook.be (correspondant qualifié)

Site Internet : [Royale Union Rixensartoise foot \(ru-rixensart.be\)](http://Royale Union Rixensartoise foot (ru-rixensart.be))

L'association a pour buts, en dehors de toute espèce d'appartenance religieuse, philosophique ou politique, de promouvoir et d'encourager la pratique du football.

Elle poursuit la réalisation de son objet par tous moyens et notamment l'organisation de réunions sportives, la location, l'acquisition de tous meubles et immeubles généralement quelconques, la mise en état et l'exploitation de terrains de sports, la création et l'exploitation de revues, journaux, buvettes, restaurant, salles, etc...

L'association peut, d'une manière générale, poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, par voie de cession, d'apport, de fusion, de participation, d'intervention financière, d'achat d'actions ou par tous autres moyens, et également s'intéresser dans toutes les entreprises sportives et toutes industries s'y rattachant.

Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but. Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution afin de réaliser son but social.

Identité du (ou des) responsable(s) de l'organisation

Personne responsable de l'organisation et de la gestion du bénévolat :

LEBLANC Jacques, Président (leblanc.jacques@live.fr)

2. Assurances

Notre organisation a contracté l'(les) assurance(s) suivante(s) :

Responsabilité civile extracontractuelle

Responsabilité civile liée au volontariat, à l'exclusion de la responsabilité contractuelle de l'organisation et du volontaire.

Compagnie d'assurance : AG

Numéro de la police : 03/66.532.838

Cette assurance couvre la responsabilité civile extracontractuelle de nos volontaires pour les dommages occasionnés à des tiers durant leurs prestations, résultant d'une faute légère .

3. Remboursement des frais du bénévole

- Dans le cas où l'organisation prévoit des remboursements de frais, une convention spécifique sera signée avec le(la) bénévole. Dès lors, ces tâches seront exercées dans le cadre d'un volontariat, et les bénévoles seront appelés « volontaires »

L'organisation indemnifiera forfaitairement les volontaires selon les modalités inscrites dans la convention.

4. Devoir de discrétion

Le bénévole et le volontaire s'engagent à respecter le devoir de discrétion et s'abstiendra de communiquer les informations confidentielles reçues dans l'exercice de son bénévolat ou de son volontariat.

Ainsi fait à Rosières, le 27/12/2023

L'organisation,
Jacques Leblanc, Président